

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉ FAI – 010586 – AMR 23/087/01 Action complémentaire sur l'AU 22/01 (AMR 23/087/01)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

COLOMBIE

Nouveaux noms :

les militantes de l'*Organización Femenina Popular* (OFP, Organisation populaire de femmes), dans le département de Santander Dany Rada Jimenez (f), 22 ans

Jackeline Rojas (f) Yolanda Bezerra (f) Patricia Ramirez (f) d'autres personnes ayant participé à la *Movilización Internacional de Mujeres* (Mobilisation féminine internationale)

Londres, le 7 septembre 2001

D'après les informations recueillies, des paramilitaires soutenus par l'armée ont menacé de tuer les membres de l'*Organización Femenina Popular* (OFP, Organisation populaire de femmes), qui ont contribué à l'organisation de trois jours de manifestations à Barrancabermeja, visant à appeler les deux camps qui s'affrontent dans le cadre de la guerre civile colombienne à respecter les droits fondamentaux des civils. Ces paramilitaires ont désigné comme « *objectifs militaires* » 11 familles ayant pris part à ces manifestations, qui ont eu lieu du 14 au 17 août. Ces familles et les militants des droits humains de la région sont en grand danger.

La *Movilización Internacional de Mujeres* (Mobilisation féminine internationale) a été organisée par l'OFP et d'autres ONG nationales et internationales de femmes. Elle s'est déroulée avec le soutien des autorités locales ainsi que du gouvernement colombien, et les autorités militaires en avaient été informées.

La *Movilización Internacional de Mujeres* a débuté par un défilé dans la ville. Selon certaines sources, des paramilitaires armés se sont présentés au domicile de certaines femmes, leur ont dit de ne pas se rendre à la manifestation et ont mis en place des barrages routiers pour empêcher son déroulement. Ils auraient également établi des barrages routiers en dehors de la ville, non loin de l'endroit où des femmes venues en car de tout le pays devaient se réunir pour se préparer au défilé. Les paramilitaires qui gardaient ces postes de contrôle illégaux ont pu opérer sans être inquiétés, malgré la forte présence des forces armées à Barrancabermeja.

À la fin du défilé, les femmes se sont rassemblées dans le stade de football de la ville pour écouter des discours. Jackeline Rojas et Yolanda Bezerra, toutes deux membres de l'OFP, se trouvaient sur l'estrade, se préparant à commencer, lorsqu'un homme s'est approché et les a menacées.

Le 24 août, l'OFP a été informée que des paramilitaires avaient décidé d'assassiner ses membres, en débutant par une de ses dirigeantes, Patricia Ramirez. Le 26 août, l'OFP s'est apparemment vu indiquer que les paramilitaires l'avaient attendue et que « *le travail [n'avait] pas été fait parce qu'elle [n'était] pas passée ce jour-là* ».

Par ailleurs, les paramilitaires ont désigné comme « *objectifs militaires* » 11 familles de Barrancabermeja habitant le quartier de Nueva Esperanza, parce qu'elles avaient pris part aux manifestations.

Les menaces de mort à l'encontre de Dany Rada Jimenez ont apparemment cessé.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous inquiet à l'idée que des paramilitaires agissant avec le soutien de l'armée ont de nouveau menacé de tuer des femmes travaillant pour l'*Organización Femenina Popular* (OFP, Organisation populaire de femmes), et exhortez les autorités colombiennes à prendre des mesures pour protéger toutes les militantes de l'OFP, comme le leur a officiellement demandé la Commission interaméricaine des droits de l'homme ;

– appelez les autorités à ordonner l'ouverture immédiate d'une enquête exhaustive et impartiale sur ces menaces, et à traduire en justice les responsables présumés ;

– exhorte le gouvernement colombien à s'acquitter des obligations qui lui incombent envers les défenseurs des droits humains, telles qu'elles ont été définies par les Nations unies et l'Organisation des États américains (OEA), et à se conformer aux recommandations répétées des Nations unies appelant les autorités colombiennes à prendre des mesures pour garantir la sécurité des défenseurs des droits humains ;

– demandez instamment que soit ouverte une enquête approfondie et impartiale sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires qui opèrent à Barrancabermeja et dans les environs, que les résultats de ces investigations soient rendus publics, et que les personnes soupçonnées d'appartenir à ces groupes ou de les soutenir soient déférées à la justice ;

– appelez les autorités à prendre des mesures immédiates afin de démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris par le gouvernement colombien et aux recommandations formulées par les Nations unies.

APPELS À :

Président de la République :

Señor Presidente Andrés Pastrana Arango
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie

Fax : + 57 1 336 2109 / 337 1351

Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente, / Monsieur le Président de la République,*

Ministre de l'Intérieur :

Dr. Armando Estrada Villa
Ministro del Interior
Ministerio del Interior, Palacio Echeverry
Carrera 8a, No. 8-09, Piso 2o.
Santafé de Bogotá, Colombie

Fax : + 57 1 562 5298 / 562 9890

Formule d'appel : *Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Commandant de la 5^e brigade de l'armée colombienne :

General Martín Orlando Carreño Sandoval
Comandante de la V Brigada
Calle 14, Carrera 33
Bucaramanga, Santander
Colombie

Fax : + 57 76 455051 / 76 351493 / 359189 / 334390

Formule d'appel : *Sr. General, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) ou Général, (si c'est une femme qui écrit)*

COPIES À :

Organisation populaire de femmes :

Organización Femenina Popular Cra 22 N° 52 B - 36 Barrancabermeja, Santander
Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 19 OCTOBRE 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.